La protection de la nature doit-elle être économiquement fondée ?

7 septembre 2016

Dans les débats actuels sur l'importance des politiques publiques en matière de conservation des écosystèmes, cet essai de R. David Simson (*US Environmental Protection Agency*), publié en juin par le *Property and Environment Research Center*, vient alimenter la controverse de manière stimulante : comment affirmer que les services écosystémiques ont tant de valeur, puisque les recherches publiques peinent à l'évaluer ? Les services rendus par la nature sont-ils tous des biens publics ? Si c'est leur rareté qui fait leur valeur, alors comment justifier l'intérêt économique de préserver en abondance certains biens ?

Deux stratégies de conservation s'opposent : l'option « trames vertes et bleues », avec une dissémination de zones préservées au sein du territoire, ou l'option « réserves », plus étendues mais également repoussées en-dehors des zones les plus peuplées. Quoi qu'il en soit, selon l'auteur, l'argument économique n'est pas aujourd'hui le plus pertinent pour justifier l'intervention publique.

Source : PERC